

01 JUL. 2016

Monsieur Jacquemin Nicolas
6 Ter rue de Thiveacelle
S9163 Saint-Aybert

SPE	M. du Nord	SPE
I. Dorresse		
S. Menacer		
Police de		
BCC		
PPPP		
MISEN		
OSPEA		
A. Y...		
I. ...		
P. ...		

SPE/ Arrivée le :
- 1 JUL. 2016

ST Aybert, le 29 juin 2016

N° 938

Madame, Monsieur,

Par la présente, veuillez trouver ci joint, la demande de projet concernant l'agrandissement d'une mare, située sur la commune de Saint-Aybert.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

SPE/ Arrivée le :
- 1 JUL. 2016



N° 938



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité Police de l'Eau

Monsieur Nicolas JACQUEMIN
6 ter, rue de Thivencelle

59163 SAINT-AYBERT

RECOMMANDE AVEC AR

1540/RE

Lille, le

15 NOV. 2016

Monsieur,

Vous avez déposé, en date du 01/07/2016, un dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement relatif à :

**« l'agrandissement du plan d'eau lieu-dit « Loumois »
sur la commune de Saint-Aybert »,**

enregistré au service en charge de la Police de l'Eau sous le numéro : 59-2016-00075.

Par courrier en date du 07/07/2016, une demande de renseignements complémentaires au titre de la complétude vous a été adressée précisant, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à votre déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de transmettre au service en charge de la Police de l'Eau un nouveau dossier de déclaration.

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration.

L'Unité Police de l'Eau en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 21).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,

Isabelle DORESSÉ

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale du Valenciennois

ONEHA

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 8h-12h30 - 13h30-17h
Tél. : 03 28 03 83 00 - fax : 03 28 03 83 10
62, boulevard de Belfort - CS 90007 - 59042 Lille cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

1541/PE

Monsieur le Maire
de la commune Saint-Aybert
Rue de l'Eglise

59163 SAINT-AYBERT

Lille, le

15 NOV. 2016

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Monsieur JACQUEMIN Nicolas en date du 01/07/2016, concernant l'opération suivante « **agrandissement du plan d'eau lieu-dit « Loumois » sur la commune de Saint-Aybert** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de **la confirmation d'opposition tacite** de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

L'Unité Police de l'Eau, en charge de ce dossier enregistré sous le n° 59-2016-00075, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 21).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau Environnement,

Isabelle DORESSE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale du Valenciennois